



---

# Répertoire officiel des communes de Suisse

## Modifications annoncées 2018

Version du 29.03.2018 (remplace la version du 13.12.2017)

---

### 1 Généralités

#### 1.1 Brève description

En vertu de l'art. 19, al. 3 de l'ordonnance du 21 mai 2008 sur les noms géographiques (ONGéo; RS 510.625), les noms et les numéros de communes indiqués dans le répertoire officiel des communes de Suisse ont force obligatoire pour les autorités. L'Office fédéral de la statistique attribue un numéro à chaque commune et établit, gère et publie le répertoire officiel des communes de Suisse (ONGéo, art. 19, al. 1). Celui-ci dresse la liste des modifications de noms de communes approuvées par la Direction des mensurations cadastrales (swisstopo) et des modifications annoncées par les services cantonaux compétents (suppression de communes, modifications de limites territoriales et modifications concernant des districts ou toute autre entité administrative comparable d'un canton).

#### 1.2 Structure

Le répertoire officiel des communes de Suisse est subdivisé par canton et par district ou toute autre entité administrative comparable du canton (ONGéo, art. 19, al. 2).

#### 1.3 Principales applications

Le répertoire officiel des communes sert de référence pour l'identification et la désignation des communes dans de nombreuses opérations administratives aux niveaux fédéral, cantonal et communal de même que dans le secteur privé.

## 2 Liste des modifications annoncées

Répertoire officiel des communes			Etat annoncé				
Ct.	N° comm.	Nom de la commune	Règle	N° comm.	Nom de la commune	Statut	Valable dès
ZH	36 42 44	Oberstammheim Unterstammheim Waltalingen		292	Stammheim	décidé	01.01.2019
ZH	134 140 142	Hütten Schönenberg (ZH) Wädenswil		293	Wädenswil	décidé	01.01.2019
BE	304 664	Kallnach Golaten				en examen	01.01.2019
BE	329 334	Langenthal Obersteckholz			Langenthal	en examen	01.01.2019
BE	981 996	Niederbipp Wolfisberg				en examen	01.01.2019
GR	3691 3693 3694	Hinterrhein Nufenen Splügen	3A	3714	Rheinwald	approuvé	01.01.2019
AG	4272 4281	Attelwil Reitnau	2	4281	Reitnau	décidé	01.01.2019
JU	6708 6720 6728	Courrendlin Rebeuvelier Vellerat	2	6708	Courrendlin	décidé	01.01.2019
BE	873 874 876	Kirchenthurnen Lohnstorf Mühlethurnen				en examen	01.01.2020
BE	937 939	Schwendibach Steffisburg			Steffisburg	en examen	01.01.2020
AG	4095 4114	Brugg Schinznach-Bad	2	4095	Brugg	décidé	01.01.2020
BE FR	661 2275	Clavaleyres Murten			Murten	en examen	01.01.2021
VS	6132 6136	Charrat Martigny	2	6136	Martigny	décidé	01.01.2021
VD	5421 5478 5494 5500 5625 5644	Apples Cottens (VD) Pampigny Sévery Bussy-Chardonney Reverolle			Hautemorges	en examen	01.07.2021
ZH	21 30 31 32 33 39	Adlikon Andelfingen Henggart Humlikon Kleinandelfingen Thalheim an der Thur				en examen	
BE	432 434 441 443 445	Cormoret Courtelary Renan (BE) Saint-Imier Sonvilier				en examen	
BE	867 883	Gurzelen Seftigen				en examen	
BE	879 881	Riggisberg Rümligen				en examen	
BE	886 936 948	Wattenwil Pohlern Forst-Längenbühl				en examen	
SH	2914 2917 2919	Büttenhardt Lohn (SH) Stetten (SH)			Stetten (SH)	demandé	
SG	3253 3255	Marbach (SG) Rebstein				demandé	

Répertoire officiel des communes - Modifications annoncées - Version du 29.03.2018

Répertoire officiel des communes

Etat annoncé

Ct.	N° comm.	Nom de la commune	Règle	N° comm.	Nom de la commune	Statut	Valable dès
GR	3901 3926	Chur Maladers			Chur	en examen	
AG	4094 4096 4097 4167	Bözen Effingen Elfingen Hornussen				en examen	
AG	4301 4302 4306 4308 4314 4315 4316 4317 4322 4323	Baldingen Böbikon Fisibach Kaiserstuhl Mellikon Rekingen (AG) Rietheim Rümikon Wislikofen Bad Zurzach				en examen	
TI	5061 5079	Airolo Quinto				en examen	
TI	5064 5073 5076 5077	Bodio Giornico Personico Pollegio				en examen	
TI	5095 5102 5105  5129 5135	Brione (Verzasca) Corippo Frasco Gebiet "Lavertezzo Valle" der Gemeinde 5112 Lavertezzo Sonogno Vogorno Gebiet "Gerra Valle" der Gemeinde 5138 Cugnasco-Gerra			Verzasca	demandé	
TI	5144 5195 5197 5219	Arogno Maroggia Melano Rovio				en examen	
TI	5178 5202 5213 5222	Croglio Monteggio Ponte Tresa Sessa				en examen	
TI	5205 5236	Muzzano Collina d'Oro			Collina d'Oro	en examen	
TI	5304 5307 5309 5310 5315	Bosco/Gurin Campo (Vallemaggia) Cerentino Cevio Linescio				en examen	
VS	6031 6036	Bagnes Vollèges				en examen	
VS	6241 6249 6250	Miège Venthône Veyras				demandé	
JU	6703 6712	Bourrignon Develier				en examen	

## Territoires spéciaux non attribués à une commune: la forêt cantonale de Galm et les comunanze

La forêt cantonale de Galm et les comunanze sont prises en compte dans le système de numérotation de l'OFS, bien qu'il ne s'agisse pas de communes. En leur attribuant un numéro dans ce système, on entend relever dans les statistiques, systèmes d'information géographique, etc, la totalité du territoire suisse, parties cantonales de lac incluses.

Un nombre important de communes ayant fusionné ces dernières années, il s'agit de modifier les numéros attribués aux régions concernées au 1er janvier 2004 afin de disposer dans les districts de nouveaux numéros pour les communes qui ont fusionné.

Le tableau ci-après présente les anciens et les nouveaux numéros attribués à ces territoires spéciaux ne faisant pas partie d'une commune.

Cant.	N° comm.	Nom de la commune	N° comm.	Nom de la commune	Valable dès	Statut
FR	2285	Staatswald Galm	2391	Staatswald Galm	01.01.2004	définitive
TI	5020	C'za Medeglia/Robasacco	5391	C'za Cadenazzo/Monteceneri	01.01.2004	définitive
TI	5238	C'za Corticiasca/Valcolla	5394	C'za Capriasca/Lugano	01.01.2004	définitive

### 3 Explications concernant la liste des modifications annoncées

#### 3.1 Généralités

Le chapitre 2 contient l'ensemble des modifications du répertoire officiel des communes de Suisse annoncées à l'Office fédéral de la statistique (OFS), mais pour lesquelles l'OFS n'a pas encore publié d'annonce de mutation officielle.

**Les indications sur l'état des communes ne sont définitives que dans la mesure où les modifications correspondantes ont été approuvées par toutes les instances compétentes communales, cantonales et fédérales.**

#### 3.2 Statut des modifications annoncées

Le schéma suivant ([représentation schématique des modifications de communes](#)) décrit les étapes, les statuts et l'inscription des fusions de communes dans le document « modifications annoncées ». Il s'applique par analogie aux changements suivants :

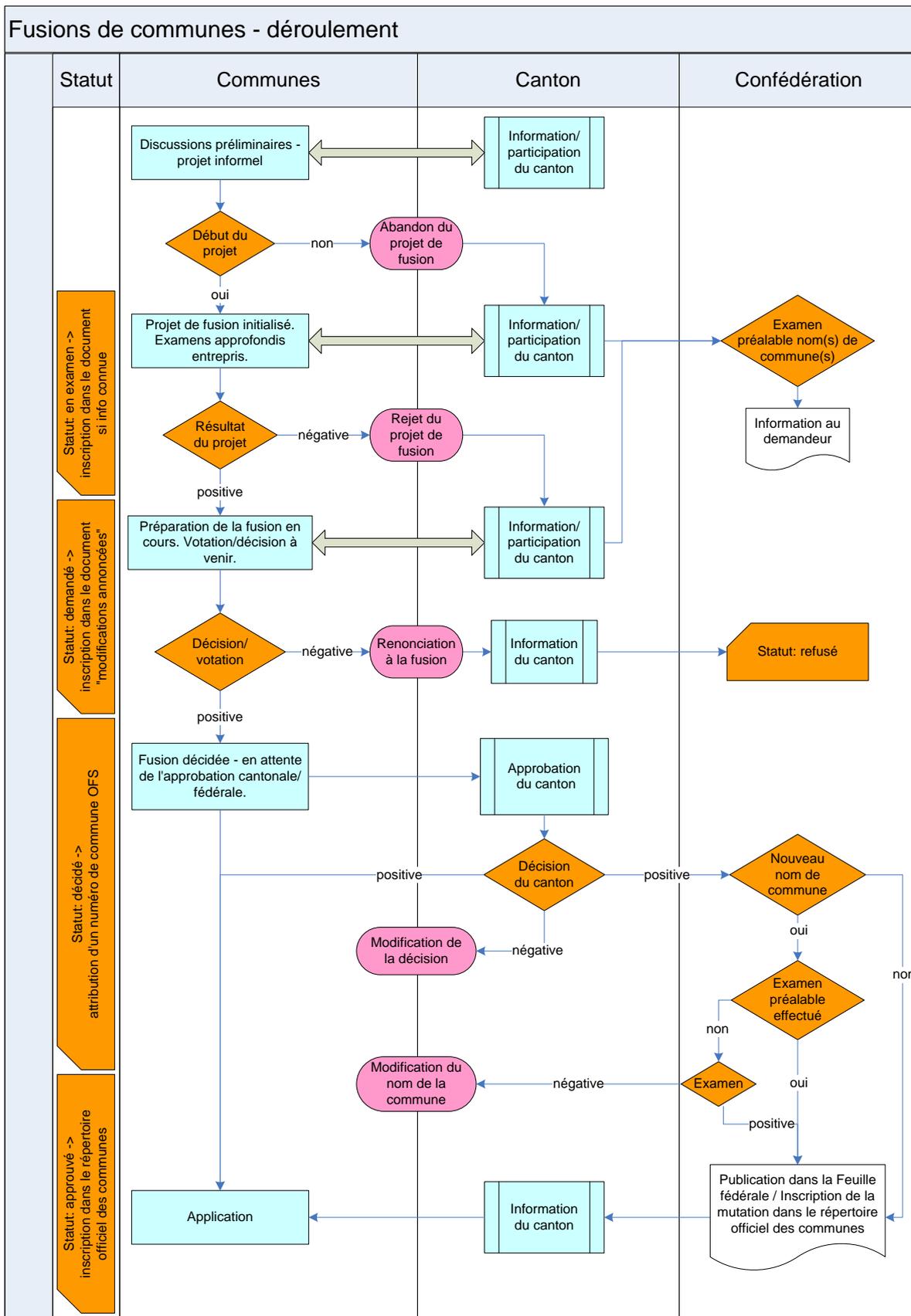
- Modification de noms de communes
- Noms de communes en cas de séparation (scission ou exclusion)
- Modification territoriale entre communes (lorsqu'elle touche des zones habitées)
- Disparition de noms de communes lors d'une fusion (inclusion)
- Modification de noms de districts ou d'entités administratives cantonales comparables
- Modification de l'appartenance de communes à un district ou à une entité administrative cantonale comparable

Statut	Description	Document «Modifications annoncées»
---	Discussions informelles préliminaires, le projet n'a pas encore été lancé officiellement.	Pas d'inscription
<b>en examen</b>	Projet de fusion initialisé. Examens approfondis entrepris.	Inscription facultative (si le projet a été annoncé à l'OFS)
<b>demandé</b>	Préparation de la fusion en cours. Votation/décision à venir.	Inscription obligatoire (avec indication du nouveau nom si connu)
<b>décidé</b>	Fusion décidée - en attente de l'approbation cantonale/fédérale.	Attribution d'un numéro de commune OFS (si le nom est connu)
<b>approuvé</b>	Procédure achevée au niveau cantonal/fédéral, les modifications ont été publiées dans la Feuille fédérale (nom de la commune).	Inscription dans le répertoire officiel des communes préparée
<b>en vigueur</b>	Fusion de communes effectuée	Publiée dans le répertoire officiel de communes
<b>refusé</b>	La mutation a été refusée par la/les commune(s).	Continue de figurer dans le document jusqu'à la prochain annonce annuelle de mutation.

#### 3.3 Examen préalable du nouveau nom d'une commune

Conformément à l'ordonnance sur les noms géographiques (ONGéo), l'adoption d'un nouveau nom de commune peut être précédée d'un examen préalable. Cet examen préalable, qui peut porter sur différentes variantes de noms, peut intervenir à n'importe quelle étape d'un projet. Les noms qui ont déjà subi un tel examen figurent dans la liste des mutations annoncées (sans signe distinctif), accompagnés du statut correspondant. Le répertoire officiel des communes ne recense que les mutations entrées en vigueur (publiées dans la Feuille fédérale).

### 3.4 Représentation schématique des modifications de communes



### 3.5 Autres informations relatives au répertoire officiel des communes

Le portail statistique de l'OFS [www.communes.bfs.admin.ch](http://www.communes.bfs.admin.ch) comporte des explications générales ainsi que d'autres documents concernant le répertoire officiel des communes.

Le répertoire officiel des communes de Suisse ainsi que les explications le concernant (fichier Excel) sont disponibles sur Internet à l'adresse [www.communes.bfs.admin.ch](http://www.communes.bfs.admin.ch)

Des informations concernant la liste historisée des communes ainsi que la nouvelle application des communes suisses (outil de requête en ligne) sont disponibles sous [www.communes.bfs.admin.ch](http://www.communes.bfs.admin.ch).

Les utilisateurs du répertoire officiel des communes peuvent s'abonner aux « Nomenclatures spatiales – Répertoire officiel des communes » à l'adresse <http://www.news-stat.admin.ch>.

.....

***Renseignements:***

Mariano Bonriposi, OFS, Section Bâtiments et logements, tél.: +41 58 462 30 49  
e-mail: [raumnomenklaturen@bfs.admin.ch](mailto:raumnomenklaturen@bfs.admin.ch)

Dokument-ID: be-f-00.04-aag-01